

## SEANCE DU 24 JANVIER 2018

**Présents** : Mmes VENTENAT. MF, VIALTAIX. M, GARRET C, SIMON. L, GEAIX G, Mrs DEVESSIER. P, SAPIN. R, CHEFDEVILLE. D, ROUSSEL. C, PEYRAUD C, FAUCHER C.

**Excusés** : Mme GENDRAUD MA, Mrs DESGRANGES R, DEMENEIX. T.

**Pouvoir** : Mr DESGRANGES R à Mme VENTENAT. MF.

**Secrétaire de séance** : SIMON. L.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 14 décembre 2017.  
Le compte-rendu est approuvé et validé par l'Assemblée.

### **DEMANDE DETR 2018 : AMENAGEMENT D'ACCES A LA MAIRIE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le dépôt d'un dossier de demande de DETR pour l'accès à la Mairie. Il apparaît que le projet peut être placé dans une rubrique portant la subvention à 50 % contre 30 % initialement. Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de modifier le plan de financement.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du dépôt d'un dossier de demande de DETR 2018 dans le cadre de l'aménagement d'accès à la mairie. Cette action peut être affectée sur la rubrique 5a « Mairies – Bureaux administratifs des EPCI ».

Le financement s'établit comme suit :

➤ <b>Montant des travaux</b>	<b>11 671.26 € H.T</b>
➤ <b>DETR 50% plafonnée à 200 000€</b>	<b>5 835.63 € H.T</b>
➤ <b>Autofinancement</b>	<b>5 835.63 € H.T</b>

Le solde, 5 835.63 € H.T sera inscrit au budget 2018 et financé par prélèvement sur le budget communal au 2315 – 14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2017/57.

### **ONF : TRAVAUX SECTIONS MONDAYRAUD – LA BESSEDE – LE JOBERT**

Monsieur Christian PEYRAUD rappelle au Conseil Municipal les travaux pour la section du Mondayraud, évoqués lors de la dernière séance. Il expose à l'Assemblée le détail des prestations de l'ONF pour la réalisation de cette action.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de travaux sylvicoles de l'Office National des Forêts, concernant les sections du Mondayraud – la Bessède – le Jobert.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, décide :

- De confirmer l'inscription de ces travaux pour la somme totale de 14 604.00 € HT, dont voici ci-dessous le détail :
  - Section du Mondayraud : 13 527.00 € HT
  - Section de la Bessède : 280.00 € HT

- Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur Christian PEYRAUD signale à Madame le Maire, la présence d'un pneu de camion sur le chemin du Mondayraud près des sapins et demande que les employés communaux se chargent de l'enlèvement.

### **CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE FERME**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de créer un syndicat mixte fermé afin de remplacer le Pays Combraille en Marche. En effet, ce dernier avait été créé sous la forme associative, or la Région ne veut plus contractualiser avec les associations.

Madame le Maire explique à l'Assemblée qu'un syndicat mixte fermé peut regrouper plusieurs communes et/ou plusieurs communautés de communes alors qu'un syndicat mixte ouvert peut regrouper plusieurs communes, plusieurs communautés de communes, les chambres consulaires, les OPH (office public de l'habitat) mais également la région et le département.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Pays permet le dépôt de dossiers dans le cadre de subventions européennes (leader, feader, FSE..) et dans le cadre du TPOS (un élément de toiture, qui fournit un bouquet de solutions de production d'énergies à partir de l'énergie solaire).

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-11-02-004 en date du 02/11/2016 portant fusion des Communautés de communes de Chénéraillles, d'Auzances-Bellegarde et du Haut Pays Marchois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et portant création de la Communauté de communes Chénéraillles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016 -11-02-002 en date du 02/11/2016 portant fusion des Communautés de communes du Pays de Boussac, du Carrefour des Quatre Provinces et d'Evaux Chambon, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et portant création de la Communauté de communes Creuse Confluence ;

Madame le Maire indique que dans le cadre d'une réflexion conjointe initiée par les Communautés de communes Chénéraillles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois et Creuse Confluence, les élus des deux territoires ont souhaité mutualiser des missions portées actuellement par le Pays Combrailles en Marche.

Considérant que la démarche de collaboration inter communautaire sous-tendait une nécessaire stabilité et lisibilité juridique, notamment à l'égard des partenaires institutionnels, les deux Communautés de communes ont fait le choix de recourir à la formule du syndicat mixte fermé.

Le syndicat mixte fermé se substituera à l'Association Pays Combraille en Marche, à l'égard des missions et compétences qui lui sont dévolues. La dissolution de l'Association et la création du syndicat se feront de manières concomitantes.

Madame le Maire donne lecture du projet de statuts annexé à la présente délibération.

COMMUNE DE MERINCHAL

Il est à souligner que, conformément à l'article 24 des statuts de l'Association Pays Combraille en Marche, après apurement des comptes, le reliquat de l'actif sera dévolu au syndicat mixte fermé.

En termes de gouvernance et d'organisation interne, il est proposé que le Comité Syndical soit composée de manière identique entre les deux Communautés de communes, soit 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants pour chaque EPCI adhérent.

Enfin, soucieux d'associer la société civile à l'évolution du territoire supra communautaire, un conseil de développement sera institué auprès du syndicat mixte fermé. Sa composition et ses prérogatives seront fixées par le comité syndical.

Afin de créer ce syndicat, il est nécessaire conformément à l'article L 5214-27 du CGCT de solliciter l'avis des communes membres sur l'adhésion de l'EPCI au dit syndicat.

En effet, cette adhésion sera possible sous réserve de l'accord des conseils municipaux des communes membres et après consultation de la CDCI conformément à l'article L. 5211-45 du CGCT.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve la création d'un syndicat mixte fermé, dénommé « Syndicat mixte fermé Est Creuse » constitué des Communautés de communes Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois et Creuse Confluence et ce à compter du 01/05/2018, sous réserve de l'accord des conseils municipaux membres et après consultation de la CDCI ;
- Approuve les statuts dudit syndicat mixte ;
- Charge Madame le Maire de transmettre la décision du Conseil Municipal au Président de la Communauté de Communes de Chénérailles – Auzances – Bellegarde – Haut Pays Marchois.

Madame le Maire précise que le service afférent au TPOS sera implanté sur la commune de Mainsat dans les anciens bureaux du Pays Combraille en Marche et les autres bureaux seront implantés sur la commune de Chambon sur Voueize.

### **SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE EN ESPAGNE : COLLEGE GEORGES NIGREMONT A CROCO**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un voyage scolaire en Espagne organisé par le collège de Crocq, pour les élèves des classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Monsieur BURC, Principal du collège, sollicite la commune pour accorder une subvention aux élèves résidant sur Mérinchal. Au total, il y a 4 élèves. Elle donne lecture du programme du voyage et informe l'assemblée du coût total du voyage par élève qui s'élève à 450.20 € ainsi que les subventions allouées par différents organismes. Le coût restant à la charge pour les familles est de 373.70 €.

Un débat s'engage sur le montant de l'aide qui pourrait être attribuée aux familles de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accorder une subvention de 150 € par élèves résidant sur Mérinchal soit 600 €,

- D'inscrire les crédits nécessaires au règlement de la subvention au chapitre prévu à cet effet au budget primitif de 2018.

### **ENCAISSEMENT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un encaissement de 50 € pour un droit de place accordé à Saint Etienne Outillage.

### **MOTION SUR LA NOUVELLE LIMITATION DE VITESSE SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES**

#### **Motion sur la nouvelle limitation de vitesse sur les routes départementales**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'annonce faite par le Gouvernement concernant la nouvelle limitation de vitesse sur les routes départementales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

En effet, les routes départementales seront désormais limitées à 80 km/h contre 90 km/h auparavant.

Les conséquences de cette nouvelle limitation de vitesse seraient nombreuses, à savoir :

- Si on abaisse la vitesse à 80 km/h, les voitures et les motos iront à la même vitesse que les camions, ce qui multiplie le risque de dépassements dangereux mais également un problème de respect des distances de sécurité entre les véhicules légers et les poids lourds.
- En augmentant encore une fois le nombre de panneaux et les différences de limitations, on détourne l'attention du conducteur de la route. Et plus celui-ci roule lentement, plus les risques de somnolence ou d'utilisation du smartphone sont élevés.
- Les études menées par des organismes de surveillance de la qualité de l'air montrent que passer d'une vitesse de 90 à 80 km/h entraîne un rejet plus important de composés organiques volatils, et n'a qu'un impact minime sur les émissions d'oxyde d'azote.
- Avec les limitations actuelles, plus de 34 500 PV pour excès de vitesse sont dressés chaque jour, et plus de 14 millions de points de permis sont retirés chaque année. Les conséquences sociales sont dramatiques : 90 000 personnes perdent déjà leur permis chaque année, et une sur trois perd son emploi par la suite. Sur des routes truffées de radars-pièges, une baisse des limitations entraînera inéluctablement un doublement ou un triplement de ces chiffres.
- Diminution des distances moyennes parcourues, temps de livraison plus longs... le coût économique engendré par une baisse des limitations de vitesse serait important ainsi que le renouvellement de tous les panneaux.
- Une fois de plus les territoires ruraux et hyper ruraux seront les plus pénalisés car très souvent éloignés des deux fois deux voies ou d'autoroute, les temps de déplacements seront encore augmentés et les risques de verbalisation encore plus nombreux. L'axe de la RD 941 étant marginalisé par rapport aux conditions de circulation de la RN 145 et l'autoroute A89.

**Les élus du Conseil Municipal de MERINCHAL réunis en conseil municipal, le 24 janvier 2018, à l'unanimité des membres présents :**

**Demandent à l'Etat le retrait de la nouvelle limitation de vitesse de 80 km/h sur les routes départementales.**

**Demandant à l'Etat** de laisser en place la limitation de vitesse à 90 km/h sur les routes départementales.

Il est précisé que cette motion sera adressée au ministère de l'intérieur.

### **PROGRAMME DE VOIRIE 2018**

Madame le Maire souhaite la réunion de la commission voirie afin de réaliser un état des lieux des routes de la commune et ainsi préparer le programme de voirie 2018 en vue de la composition du budget.

Monsieur DEVESSIER Patrice propose de fixer cette réunion au dimanche 28 janvier 2018 à 10h00.

Plusieurs points sont signalés :

- Dégradations de la chaussée dans le Bourg, au Grammaze, au Bois Lacheix et dans la rue du Ciment,
- Nid de poule aux Sagnes du Mondayraud en allant vers la croix,
- Bas-côté sur la route de l'Hérault défoncé.

### **COMMISSION BÂTIMENTS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation des gîtes sous les toits. Elle souhaite que la commission bâtiments se réunisse rapidement afin de déterminer un programme de travaux pour 2019 et prévoit la réalisation de devis auprès des différents corps de métier.

Les travaux comprendront le chauffage, l'isolation, l'électricité, l'alimentation en eau chaude, la réfection des sols et murs.

### **PANNEAU MSAP**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal une demande de la Poste pour apposer sur les pictogrammes de la Poste et de la MSAP sur les panonceaux. Il est proposé de les apposer sous forme autocollante.

### **INAUGURATION MSAP**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'inauguration prochaine de la MSAP. Pour se faire, la présence du Préfet, de la Sous-Préfète, du Député et des Parlementaires est souhaitée. Elle indique que la date sera fixée début Mars 2018.

### **COMPTE-RENDU DDT**

#### **Lotissement Champ de la Plaine :**

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal de la rencontre avec Mme CHARRET des services de la DDT ce mardi 23 janvier 2018 concernant la faisabilité du lotissement Champ de la Plaine.

Il apparait que ce projet est réalisable puisque déjà en partie urbanisée de la commune. De plus, Madame le Maire précise que le champ situé à côté de la parcelle pressentie deviendra elle aussi constructible de fait. Elle demande que la commission voirie se rende sur place afin de regarder la configuration du site.

Madame le Maire évoque la possibilité de réaliser un sondage afin de connaître l'orientation du projet, à savoir :

- Soit une simple viabilisation des terrains,
- Soit la construction de pavillons comme à la Gare.

Madame Laure SIMON demande si le principe de location/accession serait envisageable. Madame le Maire explique que cette question a été soulevée au moment de la construction des pavillons COPROD. Il semble que cette formule soit possible au bout de 10 ans de location effective.

### MATERIEL

#### Tractopelle :

Monsieur Daniel CHEFDEVILLE expose au Conseil Municipal un devis concernant les réparations effectuées sur la tractopelle. Celles-ci devraient être réalisées la semaine du 29 janvier 2018. Il explique que d'autres réparations seront à prévoir par la suite.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Colis des Aînés :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différentes cartes de remerciements suite à la distribution des colis de Noël pour les aînés.

#### Travaux ancienne cantine :

Monsieur Daniel CHEFDEVILLE informe l'Assemblée d'une réunion de chantier qui se tiendra ce mardi 30 janvier 2018 à 18h00 en présence des entreprises GENDRAUD, DELEGLISE, MARTIN et DAGUET. Monsieur Daniel CHEFDEVILLE sollicite la présence des membres de la commission bâtiments.

Madame le Maire explique à l'Assemblée la nécessité d'ajouter une porte au niveau de la cuisine, directement la lignée de la porte d'entrée afin de faciliter le déchargement de matériel et de marchandises. Cette possibilité sera évoquée lors de la réunion de chantier. Dans un même temps l'emplacement des prises de courant sera défini lors de cette réunion.

#### Signalisation Marlanges :

Monsieur Christian ROUSSEL demande à Madame le Maire si la signalisation pour la limitation du tonnage sur le village de Marlanges sera prochainement installée ainsi que le remplacement du cédez le passage par un stop. Madame le Maire explique qu'il faut réfléchir à l'emplacement de cette limitation afin de ne pas entraver le passage des éboueurs.

#### Ecole :

Monsieur PEYRAUD Christian rend compte de deux devis concernant la mise en place d'un cadran d'horloge sur le bâtiment de l'école comme initialement prévu lors de la construction de celui-ci. Le premier devis s'élève à 3 385.20 € pour la pose d'un cadran en émail et le second devis à 3 006.00 € pour la pose d'un cadran en altuglas. Cette dépense sera prévue lors de la constitution du prochain budget.

#### Débit Internet :

Madame le Maire rend compte à l'Assemblée de l'édition d'une carte concernant le déploiement du haut débit et de la fibre sur la commune. Il apparaît que la commune de Mérinchal est hors zonage pour le déploiement en première phase. Elle propose de se renseigner afin de connaître les motifs de ce retrait alors que la commune dispose de nombreuses entreprises dont deux employant plus de 60 personnes au total.

**La séance est levée à 23h15.**